



Le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'Etat modifie l'organisation et le fonctionnement des instances médicales, ainsi que les modalités de saisine de ces instances.

Ainsi, la fusion des comités médicaux et commissions de réforme crée une instance médicale unique, le conseil médical.

Vous trouverez 2 fiches techniques ainsi que la FAQ de la DGAFP

fichiers:



[Télécharger conseils_medicaux_12052023.pdf](#) (964.5 Ko)



[Télécharger fiche_techniques_election_cm.pdf](#) (245.04 Ko)



[Télécharger faq_reforme_des_instances_medicales.pdf](#) (1.52 Mo)

Public: [Infos / actions](#)

[Conseil médical \(à partir Mars 2022\)](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
